



Jeudi 8 novembre 2012

Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la région Bretagne
Centre organisateur : CDG 35

Sujet national pour l'ensemble des Centres organisateurs

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

- SESSION 2012 -

Réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat

Durée : 3 h 00
Coefficient : 1

Ce document contient 3 pages, y compris la page de garde.

RAPPEL

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie**, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu, est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le candidat peut traiter les dix questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Question 1 (3 points)

Pourquoi et comment l'éducateur territorial des activités physiques et sportives doit-il acquérir de nouveaux champs de compétence ?

Question 2 (1 point)

En quoi consiste l'agrément d'un intervenant extérieur auprès de l'Éducation nationale ?

Question 3 (2 points)

Quelles sont les règles d'encadrement de la natation scolaire dans le premier degré ?

Question 4 (1 point)

Quelle est la procédure réglementaire à suivre pour qu'un équipement sportif puisse recevoir du public ?

Question 5 (2 points)

Quels sont les éléments essentiels à prendre en compte lors de la préparation d'une séance d'activité physique et sportive ?

Question 6 (2 points)

Quelles sont la place et les missions des écoles municipales des sports ?

Question 7 (1 point)

Quelles sont les modalités de déclaration et d'organisation d'une animation sportive sur la voie publique ?

Question 8 (3 points)

Quels sont les risques pour le développement de l'enfant, liés à la pratique d'une activité physique ? Justifiez votre réponse.

Question 9 (3 points)

Peut-on proposer le même niveau de pratique sportive (intensité, contenu, forme de pratique) à différentes catégories d'âge ? Vous fondez votre réponse sur des exemples précis.

Question 10 (2 points)

Décrivez les rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant dans une séance d'éducation physique et sportive.

**NE PAS
RETOURNER
LE SUJET
AVANT LE
SIGNAL**